

) ECRET N° 96-69 du 02 Avril 1996
Portant nominations et promotions à titre
exceptionnel et militaire dans l'Ordre du
Mérite du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT/ du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé n° 13/SGG/REL du 02 Avril 1996 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 1er Avril 1996 .
SUR proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu -

 D E C R E T E

Article 1er : Sont promus à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin, pour prendre rang du 02 Avril 1996, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent qui, par les éminents services rendus à l'Etat, ont contribué à l'enracinement du processus démocratique au Bénin.

Au Grade de Commandeur

- Colonel Didier AGBOGBU

Au Grade d'Officier

- Capitaine de Frégate Prosper B. KIANDO
- Adjudant-Chef Robert GBEFFE
- Adjudant-Chef Bouraïma LAURIANO

Article 2 : Sont nommés à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin, pour prendre rang du 02 Avril 1996, les Officiers dont les noms suivent qui par les services éminents rendus à l'Etat ont contribué à l'enracinement du processus démocratique au Bénin.

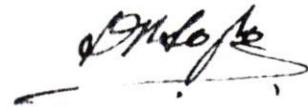
Au Grade de Chevalier

- Lieutenant-Colonel Hamidou BONI
- Commandant Marcellin MELOME
- Commandant Kokou GNINOU
- Lieutenant de Vaisseau Narcisse A. GBAGUIDI
- Capitaine Noël S. EGGOH
- Capitaine Fanou BABI
- Lieutenant Raphaël MARIYO
- Capitaine Sévérin KOUMASSEGBO
- Capitaine Christian A. de SOUZA
- Chef d'Escadron Salomon ZANKRAN

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 02 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CES 1 - HAAC 2 - MINISTERES 20 - GCONB 40 -
SCC 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-OCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3
MIR FASJEP-EHA 3 - JORB 1 - INTERESSES 13.